

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRAUVES

Département de la Marne

Séance du Lundi 1^{er} décembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présent : 9
Qui ont pris part
à la délibération : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune de GRAUVES.

Membres présents : Tous les membres en exercice, sauf Mr LEROUX Jean-Philippe et Mme JOYON Emilie.

Date de la convocation :
24/11/2025

Secrétaire de séance : Mr HONTOY Michel

**N° 33/2025 : VENTE D'UN TERRAIN POUR LA STATION
D'EPURATION**

Suite à l'accord de principe concernant la cession d'une partie de la parcelle communale pour l'extension de la station d'épuration, une estimation a été sollicitée auprès du notaire en charge du dossier. Celui-ci a fixé la valeur du terrain à 15 000€ l'hectare.

Le Maire propose donc de retenir cette estimation et de vendre la parcelle au prix de 15 000€ l'hectare aux communes concernées de Mancy et de Monthelon, soit un montant de 8 100€ pour la superficie de 54,76 ares.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **RETIENT l'estimation de Me PERTIN, Notaire, et FIXE le tarif à 15000€ l'hectare.**

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Jean-Pierre JOURNÉ

